

## La chasse à la décharge

Après les grandes manœuvres de la recomposition syndicale préluant aux élections professionnelles dans la Fonction Publique d'Etat du dernier trimestre 2011, et **pour s'en tenir au seul secteur de l'Education Nationale**, voici que se déroulent **les basses manœuvres de la chasse à la décharge**.

Plus proche du braconnage que de la noble chasse à courre, cela va sans dire !

Et tant pis pour LVEE !

A quelques détails près – la FSU garde la tête dans le secteur éducatif et « cède » la première place à FO dans la Fonction publique – les principales organisations ont obtenu, **en pourcentages de suffrages exprimés, des taux comparables à ceux des scrutins antérieurs**. Mais en voix, cela a été la chute libre !

Evidemment, BIG BROTHER du scrutin électronique explique, en partie, l'érosion de la participation : mais pas une abstention à 60 % !

Il y a d'autres causes à cette formidable abstention, que le SNCA e.i.L. Convergence a déjà eu l'occasion d'évoquer. Pas question d'y revenir ici, sauf à rappeler une évidence : **les élus, nationaux en tout cas, sont mal élus**. Ils peuvent se consoler en se rappelant que SARKOZY a triomphé aux dernières élections européennes avec 11 voix d'électeurs pour ses listes sur 100 inscrits.

Mais cela ne les console pas. Pourquoi ?

Dans les autres secteurs de la Fonction Publique d'Etat, l'abstention n'a pas été aussi forte. Si l'on fait le décompte des voix, les organisations syndicales de ces autres secteurs s'en sortent beaucoup mieux.

Le ministère de la Fonction Publique a annoncé, quelques semaines avant la fin de l'année 2011, quelles seraient les bases de l'attribution des décharges : une décharge pour X voix dans les gros ministères (dont le MEN) et, dans les petits, une décharge pour Y voix, Y étant nettement inférieur à X. Quand cette différence comptable dans l'attribution des décharges s'exerçait alors que les participations aux scrutins étaient plutôt dodues à l'Education Nationale, les organisations de ce secteur, bonnes princesses, acceptaient ce léger déficit de comptage (encore que ça grenouillait ferme rue de Châteaudun, qui depuis a laissé la place à la rue Régnault, pour obtenir des *boni* de décharges).

Mais les élections de 2012 se sont mal passées ; et ces grosses organisations – FSU, UNSA en tête, mais aussi FO, CGT, voire CFDT et SUD – vu leurs maigres scores en voix et vu le barème d'attribution, vont devoir renoncer à nombre de décharges. Ajoutez à cela, qui n'est pas rigolo, l'austérité budgétaire RGPPérisée, la traque parlementaire (rapport PERRUCHOT) contre les « privilèges » syndicaux, et vous verrez que ces grosses organisations du syndicalisme administratif A.O.C. ont du mouron à se faire.

Alors, elles reviennent aux vieilles conduites paléolithiques :

1. **La magie pour avoir plus de gibier** : c'est ainsi qu'il faut comprendre les intimidations en tout genre auxquelles se livrent les respectables membres du **club du Syndicalisme Administratif's A.O.C.** (SA's A.O.C.) tant au ministère qu'à l'égard de leurs congénères de moindre calibre.
2. **La cueillette sur le territoire du voisin**, surtout s'il n'est pas du **club du SA's A.O.C.** Il y avait, soumises au scrutin pour désigner le Comité Technique Ministériel (CTM) en octobre dernier, 13 listes ... Cela offre aux gros prédateurs avides de décharges supplémentaires au moins 7 territoires à dévaster ! N'ayons pas de complexes ! **Ce n'est pas parce que nos territoires sont minuscules et que nous sommes sept petits nains que nous allons nous laisser faire** : la magie, les sorciers, les braconniers, nous saurons régler leur compte ; et nous savons, aussi, asseoir nos droits.

Le SNCA e.i.L. Convergence, que d'aucuns veulent ridiculiser en en parlant comme d'un micro syndicat, qui s'en offusque à peine car sinon il passerait son temps à s'offusquer de la connerie (et de la méchanceté) humaine, alors qu'il a mieux à faire, **ne laissera pas les connivences malsaines prendre le dessus sur lui.**

Il a, au sujet des moyens qui lui reviennent, écrit **un courrier en date du 30 décembre 2011 à Madame la DGRH du ministère de l'Éducation Nationale.** Cette dame a quelque difficulté à tenir la plume ou à clavier pour répondre aux courriers dont elle est destinataire. Aussi, deux précautions valant mieux qu'une, a-t-il adressé, le **4 février 2012, avec la copie de la précédente lettre, un courrier sur le même sujet à la Présidence de la République.**

A tout moment, **il peut publier sur son site ces deux courriers qui montrent que, conscient de l'agitation qui entourait ses maigres décharges, il a fait savoir aux pouvoirs publics qu'il était décidé à ne pas se laisser spolier : le pouvoir public au fait des manigances du SA's A.O.C. se doit d'y mettre un terme dans le respect de la loi républicaine.**

Alors qu'il venait d'être créé, le SNCA e.i.L. Convergence a affronté les urnes en 2002. Avec moins de 900 voix, il avait bénéficié alors de 3,5 décharges ce qui a aiguisé l'appétit de l'actuel SNETAA-FO. C'est pourquoi **en 2005 et 2008 la collusion de l'actuel SNETAA-FO et d'un haut fonctionnaire du MEN a empêché le SNCA e.i.L. Convergence d'aller aux élections nationales.** La nouvelle loi sur la représentativité syndicale lui a permis de déjouer cette collusion en 2011. Ce n'est pas une raison pour que le SNCA e.i.L. Convergence laisse aux mêmes, ou à d'autres, le loisir de piller ce qui lui revient.

**Il en appelle aux six autres nains pour qu'avec lui ils exigent leur dû et qu'ils fassent pièce aux prétentions avaricieuses et prédatrices des membres du club du SA's A.O.C. dont les piètres résultats reflètent, sans concession, le vrai visage : celui de leur échec dans la défense et la promotion de l'École de la République, de ses élèves et de ses personnels.**